

Article 31 du Règlement

18 postes et plusieurs programmes à Radio-Canada, Moncton va toucher le coeur même de la communauté acadienne de ma circonscription. Les programmes annuels sont: *Télé-Débat*, *Spect-Art*, *La Revue* et *Bulletin de Nouvelles Dimanche Midi*.

[Traduction]

Le ministre a dit que les coupures renforceraient la programmation régionale. En réalité, Radio-Canada ne peut même pas maintenir sa programmation à un niveau minimum. De Moncton, la société dessert toute la région atlantique. Étant à un tournant de notre histoire où beaucoup de Canadiens ont l'impression d'être privés de leurs droits, nous trouvons ces coupures inacceptables.

Les Acadiens tiennent à maintenir des liens culturels et linguistiques fermes. Les économies réalisées par ces coupures ne se comparent nullement aux avantages à tirer du maintien de ce patrimoine.

Radio-Canada relie notre région au grand réseau d'information national. Le ministre doit rétablir le financement nécessaire pour que nous ayons un minimum de programmation régionale.

* * *

LE LOGEMENT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Presque à la veille de Noël, monsieur le Président, je demande aux députés de penser à une famille qui vit dans une maison délabrée à Edmonton. Disons que c'est la famille Leblanc.

La famille Leblanc est nombreuse et elle a besoin d'une maison de cinq chambres à coucher. Comme elle n'en trouve pas à prix abordable, elle loue une maison construite il y a neuf ans, exposée aux quatre vents et sans eau chaude.

La maison subventionnée par le gouvernement que cette famille aurait les moyens de louer est occupée par le député néo-démocrate d'Edmonton—Est. En effet, il habite une maison de cinq chambres à coucher qui est subventionnée par le gouvernement et qui ne lui coûte que 622 \$ par mois. Son salaire est cinq fois celui de la famille Leblanc.

C'est révoltant. C'est scandaleux. Le député néo-démocrate d'Edmonton—Est devrait avoir honte.

M. le Président: Le député peut toujours dire des faits, mais il devrait s'abstenir d'utiliser des expressions pour attaquer personnellement ses collègues au cours d'une déclaration de 60 secondes. Je demande aux députés de résister à cette tentation.

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les résidants du Lac Malartic, en Abitibi, m'ont fait part du désagrément que leur causent les lumières clignotantes de la tour de transmission de Radio-Canada CBC, canal 6, du Lac Malartic. Les résidants permanents et saisonniers qui demeurent près de cette tour considèrent que l'intensité de ce reflet stroboscopique est démesurée par rapport au trafic aérien de cette région et qu'il constitue une pollution visuelle pour eux.

Monsieur le Président, je sais que les gens de Radio-Canada sont en train de faire les vérifications nécessaires pour remédier au problème et afin de satisfaire les résidants de ce secteur.

* * *

LES FIBRES D'AMIANTE

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, certains députés de l'opposition se targuent de défendre les intérêts des ouvriers et syndiqués depuis toujours. Or, ils ont prétendu dernièrement que la présence de fibres d'amiante dans certains édifices du gouvernement fédéral à Ottawa mettaient en péril leur santé et leur travail et que cela pouvait porter préjudice à certains ouvriers assignés aux travaux.

Une équipe de chercheurs de plusieurs pays et dont les résultats furent publiés par l'Université Harvard, en 1989, affirme au contraire, et je cite: «Les concentrations moyennes de fibres en suspension dans l'air intérieur des édifices où on retrouve des matériaux contenant de l'amiante sont extrêmement basses et les risques pour la santé que pose la présence de l'amiante dans les édifices est infime en termes absolus ou relatifs.»

Cela dit, monsieur le Président, j'incite tous les collègues de l'opposition qui ont fait une campagne négative à l'égard de l'amiante, de bien se renseigner sur les preuves évidentes scientifiques qui sont à l'effet que l'amiante ne nuit pas à la santé.

* * *

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, hier, à Québec, avec la communication du chef du Parti libéral, l'honorable Jean Chrétien, l'option fédéraliste a regagné du terrain perdu. Pendant que le premier ministre joue le rôle de simple spectateur dans le dossier constitutionnel et de l'unité nationale, le chef du Parti libéral, lui, se met à l'oeuvre.